



Conseil Municipal du 11 septembre 2025

(Convocation du 04 septembre 2025)

Procès-Verbal de séance

Présent(e)s : Mélanie COSTES, Arnaud DEMUTH, Patrice DEMUTH, Pascal FAIDEAU , Amélie LACOMBE, Vincent MARTIN, Lucie MINOT, Vincent POHIN, Philippe PLAT, Odile ROCHARD

Absent(e)s représenté(e)s : Danielle LAVAU (pouvoir à Odile ROCHARD), Julie JAMAIN (pouvoir à Mélanie COSTES), Eddy PICAUD (pouvoir à Vincent MARTIN), Jacky SURREAU (pouvoir à Patrice DEMUTH), Bénédicte BOURDEREAU (pouvoir à Lucie MINOT)

Absents non représentés : 0

Présents : 10 Votants : 15 Quorum atteint

Secrétaire de Mairie : Élise RINAUD

Public : 3 personnes

Document fourni : Convocation avec ordre du jour

La séance est ouverte à 18h33.

1. DÉSIGNATION du secrétaire de séance : Lucie Minot

2. APPROBATION du procès-verbal de Conseil municipal du 22 mai 2025

Le dernier PV du Conseil municipal est approuvé à l'unanimité avec les modifications orthographiques apportées.

3. DÉLIBÉRATIONS

3.1 : Présentation du rapport retracant les actions entreprises suite aux observations de la Chambre régionale des comptes en 2024 (Mr FAIDEAU)

Monsieur le Maire présente aux membres du Conseil les 4 observations de la Chambre régionale des comptes portant sur les comptes et la gestion de la commune, ainsi que les actions de régularisation effectuées.

Le Conseil municipal prend acte des actions menées suite aux observations de la Chambre régionale des comptes et valide le rapport présenté.

3.2 : Présentation du rapport de la Présidente de Grand Poitiers pour l'année 2024 (Mr FAIDEAU)

Monsieur le Maire fait la lecture de l'Édito de la lettre de Mme Florence JARDIN présentant l'activité de l'Intercommunalité sur l'année 2024 (présentation générale de la collectivité, réalisations effectuées sur l'année écoulée, réalisations de l'année en cours, compte administratif).

Le conseil municipal prend acte du rapport de la Présidente de Grand Poitiers et l'approuve à la majorité (9 voix POUR, 0 voix CONTRE, 1 abstention).

3.3 : Présentation du rapport de la CLECT du 4 juin 2025 (Mr FAIDEAU)

Monsieur le Maire fait la lecture du rapport de la CLECT en date de 4 juin 2025.

Saint Sauvant a récupéré la gestion de la piscine. La CLECT réunie en juin a délibéré sur :

- Évaluation des charges directes de fonctionnement de la piscine ;
- Évaluation des charges indirectes de la piscine ;
- Évaluation de l'investissement de la piscine

Le coût de la charge transférée à Saint Sauvant est de 95 366 euros. À noter que la Commune de Saint Sauvant remet la gestion de la piscine à une association.

Le Conseil municipal prend acte du rapport de la CLECT et l'approuve à l'unanimité.

3.4. Proposition de convention avec Grand Poitiers pour la mise à disposition de matériel (Mr DEMUTH)

Mr DEMUTH fait part au Conseil municipal que Grand Poitiers peut mettre à disposition du matériel aux 40 communes membres. Les tarifs ne sont pas précisés à ce jour.

À noter que certains matériels nécessitent obligatoirement d'être conduits par un chauffeur de la Communauté urbaine. Le coût humain du chauffeur sera facturé également selon les coûts horaires en vigueur. Par ailleurs, certains matériels nécessitent un « équipage » notamment pour leur acheminement. Dans ce cas, la facturation sera réalisée dans la globalité des moyens matériels et humains mobilisés.

Parmi la liste des matériels cités, la Commune de Liniers serait notamment intéressée pour emprunter :

- Balayeuse de voirie,
- Minipelle
- Broyeur sur remorque pour végétaux de diamètre de 180mm

Pour en bénéficier, la Commune doit signer une convention avec Grand Poitiers pour une durée de 4 ans.

Le Conseil Municipal vote POUR à l'unanimité signer une telle convention avec Grand Poitiers.

3.5. Mise à jour de la convention avec l'Agence des Territoires de la Vienne (Mr MARTIN)

Mr MARTIN fait part au Conseil que la convention avec l'Agence des Territoires de la Vienne a été modifiée en y intégrant de nouvelles conditions générales et de nouveaux documents contractuels présentant de nouveaux services, pour une prise d'effet au 1^{er} janvier 2026.

Le Conseil municipal vote POUR à l'unanimité signer cette nouvelle convention avec l'Agence des Territoires de la Vienne.

3.6. Actualisation du classement des massifs forestiers classés à risque d'incendie (Mr MARTIN)

Mr MARTIN explique au Conseil que l'actualisation du classement des massifs forestiers a pour objectif de prévoir l'implantation de nouveaux dispositifs de lutte contre les incendies de forêt et mettre à jour la cartographie des territoires à risque de feu.

La commune de Liniers est concernée par le massif de la forêt de Moulière. Ainsi Monsieur le Préfet sollicite l'avis du Conseil municipal sur l'actualisation des massifs forestiers classés à risque d'incendie du département de la Vienne.

Le Conseil municipal donne un avis favorable à cette actualisation, à l'unanimité des présents et représentés.

3.7. Devenir de l'emplacement réservé n°09 inscrit dans le PLU de la Commune (Mr FAIDEAU) :

Mr FAIDEAU explique aux membres du Conseil que la Commune a été contactée par le cabinet de géomètre BRANLY et associée dans le cadre de la réalisation d'un bornage concernant le chemin de Touffou sur la parcelle cadastrée section B n°630. Cette parcelle comprend une réserve inscrite dans le PLU. Ainsi, la Commune doit se positionner sur l'achat ou l'abandon de cette réserve.

Il ajoute que l'achat de ces emplacements réservés donnerait la possibilité d'élargir la rue du chemin de Touffou mais se questionne sur la pertinence, les avantages et les freins inhérents à de tels travaux : financiers (déplacements de bornes, de lampadaires, rénovation de la route...), sécuritaires (vitesse).

Mr DEMUTH ajoute que la surface cumulée de cette zone est de 222m².

Après échanges, Mr FAIDEAU propose aux Conseil de se prononcer sur le fait que la Commune garde et donc acquiert l'emplacement réservé n°9 inscrit au PLU sur la parcelle B n°630 :

- 2 votes POUR
- 6 votes CONTRE
- 7 abstentions

4. QUESTIONS DIVERSES :

4.1. Adhésion au 1^{er} janvier 2026 à la participation santé du CDG 86 (Mr MARTIN)

Mr MARTIN rappelle que le Centre de gestion avait été mandaté pour trouver une mutuelle prévoyance pour les agents. La délégation pour le choix de la mutuelle santé avait été réalisée. La mutuelle MNT a été choisie par le Centre de gestion.

La participation mensuelle des collectivités devra être votée. Une proposition a été faite à hauteur de 20 euros/agent.

4.2. Limitation de vitesse à 30Km/h route de la Loge (Mr FAIDEAU)

Mr FAIDEAU rappelle au Conseil qu'il avait établi un arrêté temporaire qui se terminait fin août concernant l'implantation d'un STOP route de la Loge pour sensibiliser les automobilistes sur la limitation de vitesse à 30Km/h. En effet, un comptage sur la vitesse des véhicules sur cette portion avait révélé des vitesses excessives.

Le constat est que cette expérimentation a permis de réduire la vitesse route de la loge pendant cette installation.

Monsieur le Maire propose de refaire un comptage sur cet axe afin d'évaluer l'impact de l'expérience à distance.

Selon les résultats de ce nouveau comptage sur une période d'1 mois, une décision définitive sera prise.

Une discussion est également menée sur la réduction de la vitesse sur la départementale reliant Liniers à Poitiers au niveau du lieu-dit « les Fermes ». Une des solutions serait de passer ce lieu en zone communale à 50Km/h.

4.3. Dons de livres de la Médiathèque

Les écoles de Liniers et de La Chapelle-Moulière ainsi que la bibliothèque de Lavoux sont venus chercher des ouvrages de la Médiathèque de Liniers.

La bibliothèque de Lavoux serait par ailleurs intéressée pour acheter du mobilier de la Médiathèque. De plus, les Restos du cœur se sont dit intéressés pour récupérer des livres.

4.4. Retour sur la semaine d'activités

Mme LACOMBE rapporte que les 3 jours d'activités se sont très bien passés. Les enfants et les parents ont exprimé leur grande satisfaction.

4.5. Date des prochains conseils municipaux (Mr FAIDEAU)

- Jeudi 13 novembre
- Jeudi 18 décembre

Fin de la séance : 20h28

Lucie MINOT, adjointe